Envoyé en préfecture le 09/02/2026
Reçu en préfecture le 09/02/2026
Publié le
ID : 029-212900161-20251126-20251122-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six novembre à dix-huit heures, le Conseil municipal de la Commune de BRASPARTS, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Madame Anne ROLLAND, MAIRE.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 21 novembre 2025

PRESENTS : Anne ROLLAND - Jean Yves BROUSTAL - Josiane GUINVARC'H – Yves LE MOAL – Marie-Christine TROMEUR – Jean VARGUES – Philippe ROBERT-DANTEC - Clément MATHEY –- Marie-Claire CREN – Catherine URCUN - Claudine PATE (arrivée à 18 h 22) -

EXCUSES : Youenn AMICE (procuration à Marie-Christine TROMEUR) - Grégoire BROSSARD (procuration à Philippe ROBERT-DANTEC)

ABSENTES : Cécile QUENTIN-LE BOZEC, Chantal VIRMONTOIS

Madame Josiane GUINVARC'H a été élue Secrétaire de séance.

OBJET : **PRIX PARCELLES KERIVARC'H**

Madame la Maire informe l'Assemblée que Monsieur Christian LE CORRE et Madame Maud LE BORGNE souhaiteraient acquérir une parcelle communale à Keryvarc'h.

Elle propose de fixer le prix du terrain à 2 € le mètre carré soit, pour 219 mètres carrés, 438 € au total.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, moyennant une abstention,

DECIDE de fixer le prix de vente de la parcelle n° E 915 à Keryvarc'h à 2 € le mètre carré pour un total de 438 € ;

ACCEPTE de vendre la parcelle à Monsieur Christian LE CORRE et Madame Maud LE BORGNE et **charge la Maire de signer** tout document se rapportant à la vente.

Pour copie conforme au registre,

LA MAIRE

Anne ROLLAND

Certifié exécutoire par la Maire compte-tenu de sa réception en Préfecture